

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211, L 2212, et L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

VU la demande présentée par M. QUESNEL Alexandre de l'Entreprise SADE, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau Eau Potable, Place de Gaulle ;

CONSIDERANT qu'en vue du déroulement des travaux sur la voie communale à l'intérieur de l'agglomération d'Agon-Coutainville effectués par l'entreprise SADE, il y a lieu de modifier momentanément la circulation et le stationnement ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Du mercredi 14 septembre 2022 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022, l'entreprise SADE est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau d'Eau Potable sur le domaine public, Place du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit à partir du 14 septembre 2022 Place du Général de Gaulle. Le stationnement au droit au chantier est réservé au demandeur.

La circulation sera interdite à partir du lundi 19 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux, Place du Général de Gaulle.

Le stationnement sera interdit à partir du lundi 19 septembre jusqu'à la fin des travaux rue de la Tourelle, rue des Minquiers et rue Hippolyte Jeanne.

ARTICLE 3 : La signalisation au droit du chantier est conforme à la réglementation en vigueur, et mise en place par l'entreprise.

Les déviations seront mises en place par l'entreprise et le plan des déviations sera joint au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Au terme de son autorisation, le permissionnaire devra enlever tous les dépôts éventuels, réparer les dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public et ses dépendances dans leur état d'origine.

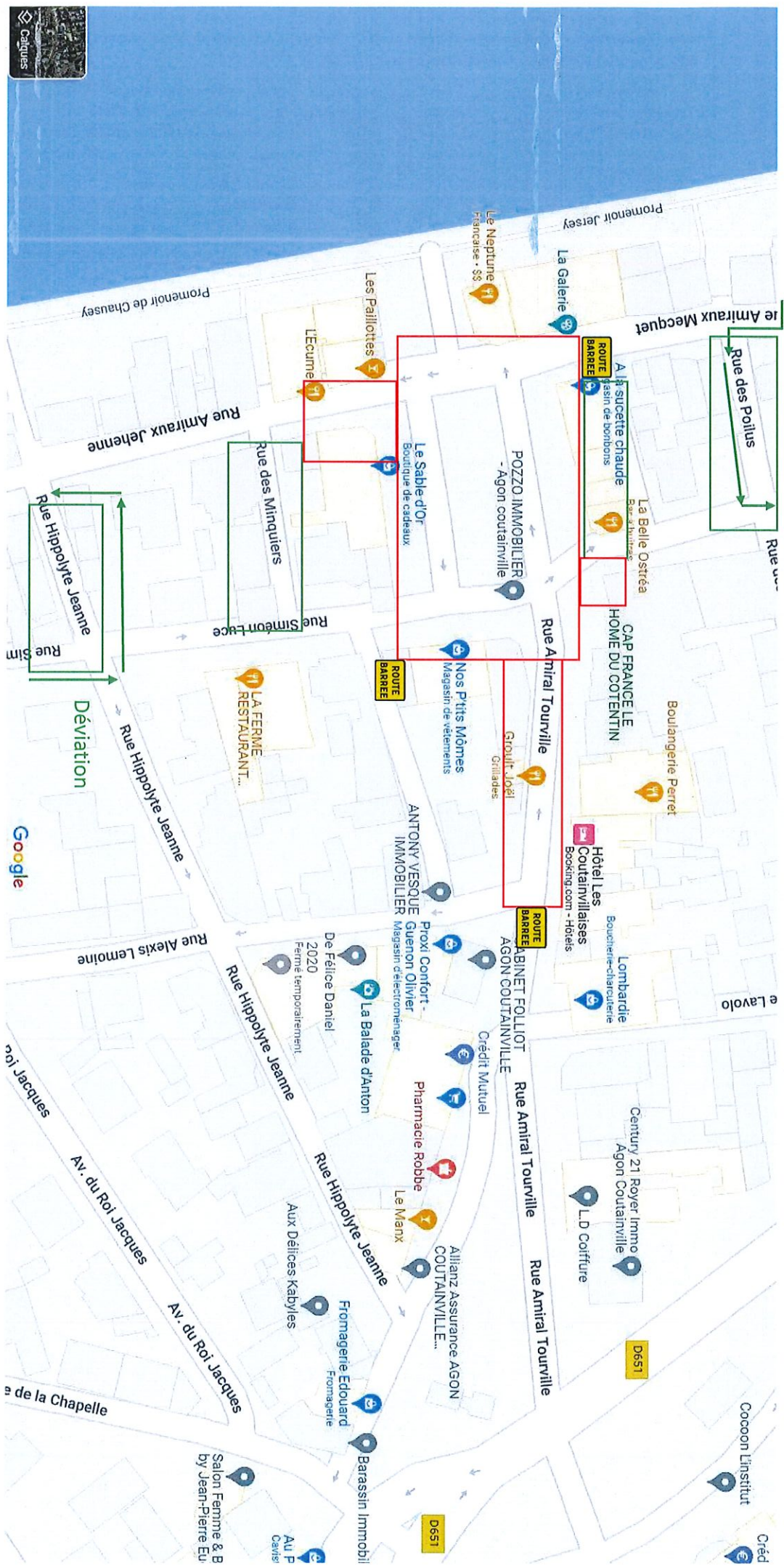
ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Garde Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 08 septembre 2022

Le Maire,

Christian DUTERTRE





Interdit stationnement

Interdit stationnement et circulation

Rue des Poilus

ROUTE BARREE

Rue Amiral Tourville

ROUTE BARREE

Rue des Minguiers

Rue Simeon-Luce

Rue Hippolyte Jeanne

Déviation

Google

Rue Alexis Lemoine

Rue Hippolyte Jeanne

Rue Hippolyte Jeanne

Av. du Roi Jacques

Av. du Roi Jacques

Rue de la Chapelle

Rue Amiral Tourville

Rue Amiral Tourville

Rue Hippolyte Jeanne

Aux Délices Kabyles

Fromagerie Edouard

Barassin Immobili

Salon Femine & B
by Jean-Pierre Euv

Au P
Cévis

Rue de Lavalo

Boulangerie Perret

CAP FRANCELE
HOME DU COTENTIN

Hôtel Les
Coutainvillaises

CABINET FOLLIOU
AGON-COUTAINVILLE

Pharmacie Robbe

Proxi Confort -
Guénon Olivier

La Balade d'Anton

De Felice Daniel

2020
Ferme temporaire

LA FERME
RESTAURANT...

LA FERME
RESTAURANT...

Rue Hippolyte Jeanne

Rue Amiraux Jehenne

Promenoir de Chausey

Promenoir Jersey

Le Neptune
Française - 55

Les Faillottes

L'Ecume

Le Belle Ostréa

La Galerie

Cocoon Linstitut

Century 21 Royer Immo
Agon Coutainville

L.D Coiffure

Crédit Mutuel

Allianz Assurance AGON
COUTAINVILLE...

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Le Manx

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd

Créd